

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Régis Machoud par le bureau Bagnes immobilier Sàrl pour la transformation d'un bureau en appartement sur la parcelle n° 10695, folio n° 102, zone V2, lieu-dit Les Places d'en Bas à Versegères, coord. 2584416/1101367

M. David Maret par le bureau d'architecture Rodolphe Perreten pour la création d'une terrasse sur piliers et la modification d'une ouverture en façade sur les parcelles n° 19475 et 19476, folio n° 11, zone V1, lieu-dit Les Morgnes à Lourtier, coord. 2586330/1100272

Mme Cecilia Casella par le bureau d'architecture Philippe Vaudan pour la transformation du bâtiment avec modification des façades, rénovation de la toiture et création de forages sur la parcelle n° 171, folio n° 124, zone T3, lieu-dit Marais Verts à Verbier, coord. 2583655/1105290

M. Hubert Bonnet pour la modification d'ouvertures en façades, la transformation et l'agrandissement du sous-sol sur la parcelle n° 2872, folio n° 139, zone d'affectation différée, lieu-dit Le Sonalon à Verbier, coord. 2583720/1106535

M. Patrick Valiton par le bureau Vitogaz Switzerland AG pour la pose d'une citerne à propane enterrée sur la parcelle n° 2054, folio n° 5, zone T4, lieu-dit Vella d'en Haut à Verbier, coord. 2583373/1105602

M. Vincent Maret pour la réfection de la toiture et la création d'ouvertures sur la parcelle n° 35024, folio n° 83, zone Mayen, au Plamproz, coord. 2588864/1098242

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs,
nos salutations distinguées.